



# Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7550<sup>e</sup>** séance

Jeudi 5 novembre 2015, à 11 h 10

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Rycroft .....	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Angola .....	M. Lucas
	Chili .....	M. Barros Melet
	Chine .....	M. Zhao Yong
	Espagne .....	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Power
	Fédération de Russie .....	M. Churkin
	France .....	M. Lamek
	Jordanie .....	M <sup>me</sup> Kawar
	Lituanie .....	M <sup>me</sup> Jakubonė
	Malaisie .....	M <sup>me</sup> Adnin
	Nigéria .....	M. Adamu
	Nouvelle-Zélande .....	M. Van Bohemen
	Tchad .....	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du) .....	M. Ramírez Carreño

## Ordre du jour

La situation en Libye

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 11 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Libye**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement provisoire intérieur du Conseil, j'invite M. Bernardino León, Représentant du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. León.

**M. León** (*parle en anglais*) : Depuis la rencontre de haut niveau sur la Libye qui s'est déroulée en marge de l'Assemblée générale le 2 octobre, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a convoqué ce qui devait être la dernière série de pourparlers à Skhirat, Maroc, pour faciliter les négociations libyennes au sujet de la composition du conseil de la présidence devant diriger le futur gouvernement d'entente nationale du pays.

Après quatre jours d'intenses consultations, qui ont pris fin le 8 octobre, les membres du processus de dialogue politique libyen sont parvenus à un consensus sur une liste de six candidats, notamment un premier ministre désigné, trois vice-premiers ministres et deux ministres d'État, titulaires d'un grand ministère. La composition du conseil de la présidence telle qu'envisagée était perçue comme le moyen de garantir le consensus et l'ouverture nécessaires qui permettront au gouvernement d'entente nationale d'entrer en fonction avec l'appui et le soutien requis de toutes les parties prenantes concernées, qu'elles viennent du monde politique ou du secteur de la sécurité, ainsi que du public de façon générale. Si la proposition a été saluée comme une percée majeure dans le processus de dialogue, de fortes objections ont été exprimées par certains milieux, notamment au sein de la Chambre des représentants, face à ce qui était perçu comme une représentation inadéquate de l'est, et particulièrement de Benghazi.

Durant les trois semaines qui ont suivi l'annonce de la composition du conseil de la présidence proposée,

l'Organisation des Nations Unies a eu d'étroites consultations avec les partis de l'ensemble du spectre politique en vue de répondre aux préoccupations qui subsistaient concernant la représentation. À cet égard, il semblerait que l'idée d'élargir le conseil de la présidence recueille un appui croissant et soit vue comme le moyen de consolider et de préserver les traditions historiques de la Libye s'agissant de l'équilibre géographique et régional et de la représentation.

Bien que le délai constitutionnel du 21 octobre, au terme duquel nous avons espéré que les grands acteurs politiques s'entendraient sur un règlement politique final, soit passé, on attend toujours que l'une ou l'autre des principales parties prenantes politiques se prononce officiellement et définitivement sur l'accord politique et sur le conseil de la présidence proposé. Œuvrant en coopération étroite avec les représentants de la communauté internationale, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye a continué d'insister auprès de la Chambre des représentants libyens et du Congrès général national basé à Tripoli sur la nécessité de convoquer d'urgence des sessions qui permettraient de procéder à un vote démocratique sur l'accord politique et les propositions concernant le conseil de la présidence.

Depuis son lancement, le processus de dialogue politique libyen facilité par l'ONU a toujours reposé sur le postulat qu'il serait ouvert à toutes les parties et que toute solution préconisée devait être viable et globale de sorte qu'elle puisse mettre fin aux âpres divisions politiques et institutionnelles qui sont au cœur du conflit qui a apporté tant de destruction et de souffrances à la Libye et à son peuple. Si j'ai toujours gardé espoir en la possibilité que les dirigeants libyens parviennent à un règlement pacifique, je ne me suis jamais fait d'illusion quant aux difficultés et défis auxquels ne manquerait pas de se heurter le processus de dialogue politique.

Comme je l'ai indiqué en de nombreuses occasions devant le Conseil, il ne peut y avoir de paix viable en Libye sans l'engagement constructif et sans l'adhésion de toutes les parties. Forger un véritable consensus et parvenir à un accord politique équilibré allait être un processus très long et difficile et le succès dépendrait toujours de l'approbation collective de l'accord par les parties. Dans cet ordre d'idées, la prise en main par les Libyens du processus de dialogue et de son issue ont été au cœur des efforts de médiation de l'ONU. C'est tout simplement un principe non négociable.

Mais l'ampleur des dangers qui guettent la Libye ne doit pas être sous-estimée non plus. C'est un message

que je continue de répéter à toutes les parties en Libye, y compris les dirigeants de la Chambre des représentants et du Congrès général national. L'économie et les finances du pays montrent déjà des signes d'essoufflement et de déclin rapide. L'absence d'une autorité effective est manifeste et est illustrée par une insécurité et une criminalité croissantes dans de nombreuses régions du pays. L'influence croissante des terroristes et d'autres groupes extrémistes pose une menace directe à l'autorité même de l'État libyen. La cruauté et la barbarie observées dans des zones sous leur contrôle augurent de ce qui pourrait arriver si une action concertée n'est pas menée pour contenir et éliminer cette menace grandissante.

Tout aussi importante est l'échelle des souffrances humaines. Le conflit politique et militaire a infligé un lourd tribut au peuple libyen. La mort et les déplacements sont devenus chose courante, surtout à Benghazi, qui est la ville libyenne la plus touchée par le conflit et depuis le plus longtemps. Les déplacements massifs de populations, la destruction de quartiers civils entiers et d'infrastructures vitales, et les violations des droits de l'homme qui continuent d'avoir lieu à grande échelle et sur une base régulière ont marqué la ville jusqu'à la rendre méconnaissable. La lâche attaque terroriste qui a visé, le 23 octobre, des manifestants pacifiques dans cette ville a rappelé qu'il fallait de toute urgence redoubler d'efforts en vue de la paix, et le retour de la paix et de la stabilité à Benghazi sera le premier pas vers la stabilisation de la Libye. Les migrations illégales et la traite des êtres humains, l'interruption des services de base et les pénuries alimentaires et de médicaments n'ont fait qu'ajouter une grave dimension de plus aux souffrances humaines endurées en Libye.

Je veux saisir cette occasion pour rappeler aux dirigeants libyens, en particulier ceux de la Chambre des représentants et du Congrès général national, qu'ils ont la responsabilité morale et politique de faire en sorte que le processus de dialogue politique libyen soit couronné de succès. Rien ne peut justifier de retarder davantage le vote de ces assemblées sur les résultats du processus de dialogue. À cet égard, une majorité de membres de la Chambre des représentants et du Congrès général national a signé des lettres dans lesquelles ils font clairement part de leur détermination à approuver les résultats du processus du dialogue politique. Les dirigeants respectifs des deux chambres ont l'obligation d'en prendre acte, de défendre les principes démocratiques qu'ils sont chargés de faire respecter et de faciliter un débat et un vote sur la question,

conformément aux règlements existants et loin de toute menace ou intimidation.

Dans l'intérêt du respect du processus démocratique et du maintien de l'unité institutionnelle, j'exhorte les présidences de la Chambre des représentants et du Congrès général national à entendre les appels lancés depuis leurs camps respectifs, ainsi que ceux du peuple libyen, et de s'abstenir de toute nouvelle tentative ou manœuvre visant à enrayer le processus démocratique et à nuire aux réalisations du processus de dialogue.

Ce même message a été relayé dans toutes les couches de la société politique et civile libyenne, notamment par des participants aux différents volets du processus de dialogue politique libyen, ainsi que par nombre de groupes armés qui ont pris part au conflit militaire au cours de l'année écoulée. Tous insistent qu'il est de plus en plus urgent de faire en sorte que le pays ne soit plus otage des intérêts étriqués de certains éléments, quel que soit le camp politique qu'ils représentent.

Les dirigeants de la Libye ont une occasion inédite de parvenir à un règlement politique qui permettra à leur pays et à leurs concitoyens de ne pas subir de nouvelles destructions et effusions de sang. L'accord politique négocié dans le cadre du processus de dialogue résulte d'un processus complexe de négociation et de compromis, long d'une année, qui s'est efforcé de créer un terrain d'entente viable sur lequel tous les Libyens puissent se retrouver. Le projet d'accord n'a jamais eu vocation à être une panacée face à tous les problèmes de la Libye, mais vise à mettre en place un ensemble de structures et de principes pour guider la prochaine étape de la transition politique libyenne, en attendant que le processus constitutionnel soit mené à bien. J'appelle donc les autorités libyennes à privilégier les intérêts nationaux suprêmes de la Libye et à préserver l'unité nationale, l'indépendance et l'intégrité territoriale de leur pays. Ils le doivent à leur pays et au peuple libyen.

Les prochains jours seront déterminants pour l'avenir de la Libye. L'ONU continuera à encourager les deux principales parties prenantes politiques à approuver officiellement l'accord politique et le projet de composition du conseil de la présidence, mais elle poursuivra également sa collaboration avec les voix modérées représentant tous les volets du dialogue et tous les pans de la société civile et politique libyenne, ainsi que les acteurs de la sécurité, car cela permettra d'avancer le long d'une voie viable.

L'ONU et la communauté internationale doivent également être prêtes à procéder avec diligence pour mobiliser l'appui à un futur gouvernement libyen d'entente nationale. La tâche qui attend ce gouvernement est immense, et les ressources techniques, humaines et matérielles nécessaires pour relever les défis existants seront bien supérieures aux capacités des institutions publiques très affaiblies de la Libye. Tout en assurant les dirigeants libyens de l'engagement et de la détermination de la communauté internationale à consentir tous les efforts pour apporter l'appui et l'assistance nécessaires au futur gouvernement d'entente nationale, il convient de leur rappeler que c'est désormais à eux qu'il incombe de mettre en place une nouvelle réalité politique et de mettre résolument et définitivement fin au conflit armé et au désordre politique dans lesquels leur pays est enlisé.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. León de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

**M. Dabbashi** (Libye) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Bernardino León, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé important. Je le remercie, ainsi que son équipe, des efforts qu'ils ont consentis tout au long de l'année écoulée pour faciliter le dialogue entre les parties libyennes et pour parvenir à la formation d'un gouvernement d'entente nationale qui représenterait tous les Libyens et placerait l'intérêt de la patrie au-dessus de toute considération. Il ne fait aucun doute que ses efforts nous ont considérablement rapprochés de cet objectif, en dépit des conditions fort difficiles dans lesquelles il a travaillé. Alors que son mandat touche à sa fin, je voudrais profiter de la présente occasion pour le remercier de tout ce qu'il a entrepris pour rétablir la stabilité en Libye et pour en préserver l'unité et la souveraineté. Je lui souhaite plein succès pour l'avenir.

Nous avons pris note, par les médias – les médias, dis-je – du fait que le Secrétaire général a nommé un nouveau Représentant spécial en remplacement de M. León. Nous espérons que la manière dont il a été nommé ne constituera pas un obstacle à sa mission. Nous espérons qu'il jouira de l'acceptation des parties libyennes, qu'il poursuivra la mission entamée par son prédécesseur et qu'il pourra faire fond sur les réalisations de ce dernier.

Le 30 septembre, M. Agila Saleh Essa Gwaider, Président de la Chambre des représentants, a déclaré devant l'Assemblée générale :

« l'immense majorité [des Libyens] cherche un moyen de mettre un terme à la tuerie injustifiée entre des frères et cherche un moyen de restaurer la sécurité et la stabilité dans le pays. Mais ils sont aujourd'hui otages de groupes armés et sont incapables d'exprimer leur opinion. »

Il a également précisé que :

« des centaines de milliers d'entre eux sont déplacés ou réfugiés et aspirent à retourner chez eux au plus tôt. Cela ne se réalisera que lorsqu'un accord sera trouvé pour mettre en place un gouvernement fort qui bénéficie de la confiance de tous les Libyens, un gouvernement dont l'autorité s'étendrait sur tout le territoire libyen et un gouvernement qui aurait l'appui de la communauté internationale. » (A/70/PV.20)

Ces propos du Président du Conseil national général expriment de manière franche la pensée de la population libyenne, population qui n'en peut plus du bruit des balles et des obus, qui n'en peut plus de l'odeur du sang et de la poudre, et qui n'en peut plus de l'ingérence étrangère. Le Conseil de sécurité l'aidera-t-il? Certains Libyens en doutent, en raison de leur expérience du dialogue et des nombreuses régressions. Cependant, ce qui ne fait aucun doute, c'est que le dialogue politique libyen touche à sa fin et que la formation du gouvernement d'entente nationale est imminente – elle aura peut-être même lieu avant la fin du mois.

En dépit de tout cela, ni le Conseil ni le Représentant spécial du Secrétaire général n'ont exprimé une position claire affirmant que ceux qui s'opposent à l'accord et ceux qui appuient le terrorisme n'ont leur place ni dans le gouvernement d'entente nationale ni dans les institutions de l'État qui seront issues de l'accord politique. Nous n'avons pas non plus entendu évoquer de position sérieuse qui garantirait un environnement sûr afin de permettre au gouvernement de se mettre au travail depuis ses institutions à Tripoli.

Malheureusement, il semblerait que certains, au sein de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, pensent encore pouvoir compter sur l'appui des milices pour protéger le Gouvernement, comme s'ils n'étaient pas conscients que ces milices avaient recouru au chantage contre tous les gouvernements de ces quatre

dernières années. Le peuple libyen refuse que ces milices jouent le moindre rôle dans le domaine de la sécurité, sauf pour ceux de leurs membres qui acceptent de rejoindre l'armée ou la police après avoir passé une visite médicale et suivi une formation adéquate.

Il n'y a pas d'autre moyen de protéger un gouvernement et des institutions nationales acceptés par tous que de créer une force spéciale neutre composée d'officiers et d'éléments de l'armée et de la police – des éléments professionnels dont il aura été prouvé qu'ils n'ont participé à aucune activité illégale. Ces effectifs pourraient par la suite être déployés à Tripoli et mettre en œuvre un programme de désarmement. En outre, il faut cesser de verser des primes aux membres des milices qui n'ont pas déposé leurs armes.

En matière de lutte contre le terrorisme, le Conseil de sécurité doit abandonner une fois pour toutes l'illusion que certains membres du Conseil tentent de propager, selon laquelle des groupes tels qu'Ansar el-Charia, Al-Qaida et les conseils révolutionnaires autoproclamés de Darna, Benghazi et Ajdabiya lutteront contre Daech. Le Conseil doit faire pression sur toutes les parties au dialogue pour que celles-ci affirment clairement leur opposition à ces groupes terroristes. Il faut mettre fin à leur financement par la prétendue Banque centrale libyenne à travers ce que l'on appelle le Ministère de la défense de Tripoli. Il faut endiguer le flux d'armes et de combattants étrangers en direction de ces milices.

La stabilité ne peut être réellement rétablie en Libye par le biais d'une ingérence sur son territoire. Au contraire, c'est en appuyant la réhabilitation et le déploiement des forces de police, en regroupant les éléments de l'armée et en restructurant cette dernière, en la réhabilitant et en lui fournissant des armes pour lui permettre de lutter contre le terrorisme et de garantir la sécurité, notamment aux frontières, qu'on rétablira la stabilité.

Toute tentative d'entraver ces efforts ne peut s'expliquer que par une volonté de semer le désespoir parmi les Libyens pour qu'ils finissent par accepter une intervention militaire étrangère, ce qui aura pour conséquence inéluctable l'occupation et la division de la Libye.

En conclusion, j'affirme que la vacance de pouvoir résultant de la chute de la dictature ne pourra être palliée que par la tenue d'élections présidentielles dans les plus brefs délais. Cela ne sera possible que si la communauté internationale accorde l'intérêt requis aux travaux de la commission de rédaction de la Constitution et l'aide à surmonter les obstacles mineurs qui subsistent – et j'insiste sur le terme « mineurs » – de manière à ce qu'un projet de constitution puisse être présenté au plus vite.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 35.*